

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MISE A DISPOSITION DE SALLE

Mise à jour : 19/07/2024

Les présentes Conditions Générales de Services s'appliquent, sauf accord contraire écrit entre le Client et Centre Hélène Borel, à l'ensemble des prestations de services au sein de son établissement « La Ferme des Ailleurs » conclues (ci-après le « Contrat ») par Centre Hélène Borel, Association Loi 1901, SIREN 783 778 681, dont le siège social se situe Avenue du Château du Liez à Raimbeaucourt (59 283) France (ci-après « Centre Hélène Borel »), auprès de tout client (ci-après le(s) « Client(s) »), désirant bénéficier des services proposés par Centre Hélène Borel (ci-après le(s) « Service(s) ») à distance sur le site Internet accessible via le lien url suivant : <https://lafermedesailleurs.com/> (ci-après le « Site ») ou par prise de contact direct avec l'établissement.

Les Conditions Générales de Vente sont affichées au sein de l'établissement La ferme des Ailleurs, disponibles sur simple demande à Centre Hélène Borel et accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version. La version applicable au Contrat conclu avec le Client est celle en vigueur à la date de réservation. Elles seront en tout état de cause jointes à la confirmation de la réservation envoyée sur support durable au Client. Le Client dispose de la faculté de sauvegarder et d'éditer les Conditions Générales de Ventes en utilisant les fonctionnalités standards de son navigateur ou ordinateur.

ARTICLE 1 - DISPOSITION DES LOCAUX

1.1 Les conditions générales de vente précisent les conditions de mise à disposition de(s) salle(s) par Centre Hélène Borel pour des conférences, événements, réunions ou séjour de groupe.

Toute prestation fournie par Centre Hélène Borel implique donc l'adhésion du client aux présentes Conditions Générales de Vente. Le client s'engage à prendre connaissance et à communiquer à ses salariés et prestataires les consignes de sécurité de l'établissement et à faire respecter ses obligations par son personnel, par les personnes présentes dans les salles, par ses clients, et par ses prestataires.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le Client bénéficiera de la jouissance privative de la (des) salle(s) réservée(s). Il lui appartient de justifier auprès de Centre Hélène Borel de la souscription à un contrat d'assurance en lien avec la manifestation prévue, et à minima de la souscription d'une assurance responsabilité civile, avant le démarrage de la mise à disposition.

1.2 Centre Hélène Borel n'accepte pas la mise à disposition de ses locaux pour :

- les manifestations à caractère sectaire ;
- les manifestations susceptibles de causer un trouble de voisinage ou, de manière générale, un quelconque trouble à l'ordre public ;

- les manifestations susceptibles de perturber les activités des autres associations qui ont lieu dans les locaux de la Ferme des Ailleurs.

1.3 Centre Hélène Borel se réserve le droit de refuser la mise à disposition de ses locaux pour :

- Les manifestations à caractère politique, de lobbyisme et de prosélytisme qui seraient contraires aux valeurs associatives ;

Toute location pour l'une de ces manifestations pourrait être annulée à tout moment et ceci sans que le client puisse réclamer un quelconque dédommagement. Un devis établi au nom d'un organisme n'est pas transmissible à une autre personne morale ou physique. La nature de la manifestation devra être conforme à celle ayant fait l'objet des devis et des contrats.

ARTICLE 2 - CRENEAUX HORAIRES ET DEPASSEMENT

Les prestations dues sont celles stipulées au devis et sur le contrat. La prise de possession et la libération des lieux loués devront intervenir dans le cadre du créneau horaire prévu au contrat. Toute prestation supplémentaire et tous dépassements d'horaire, feront l'objet d'une autorisation préalable ainsi qu'une facturation complémentaire.

ARTICLE 3 - RESERVATION ET MODIFICATION

3.1 La réservation de(s) salle(s) pour tout événement n'est possible que par une personne physique majeure ou une personne morale dénommée ici le Client, et n'est valable qu'après confirmation écrite par l'établissement « La Ferme des Ailleurs » sous forme de courrier électronique envoyé au client et récapitulant les conditions de la manifestation réservée.

Les réservations sont considérées comme effectives dès réception de la commande du client, conforme au contrat, et accompagnée d'un acompte de 30% du montant TTC du contrat. Le solde doit être réglé dans un délai de 7 (sept) jours avant la date de l'évènement ou de la prestation.

3.2 Toute modification de contrat fera l'objet d'un nouveau devis annulant et remplaçant le devis initial, celui-ci devra être accepté préalablement.

3.3 Dans le cas d'une prolongation de la durée de la prestation ou de l'évènement, et sous réserve de confirmation de l'acceptation de Centre Hélène Borel, une facturation complémentaire majorée à 50% pourra être appliquée.

3.4 Pour être prise en compte, toute modification (annulation partielle ou prolongation) doit être notifiée :

1. Le Client est tenu d'informer l'établissement par courrier

électronique dans un délai de 14 (quatorze) jours avant la date de la prestation ou de l'évènement,

2. Pour modification grâce au formulaire de contact > <https://lafermedesailleurs.com/contact>

3. Au prestataire auprès duquel la réservation de la salle a été faite, dans les autres cas.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ANNULATION

Si la réservation n'est pas annulée 14 (quatorze) jours ouvrables avant la date du début de la prestation ou de l'évènement, celle-ci sera due.

Au-delà de ces délais et en cas de non-présentation du client le jour de la prestation ou de l'évènement, Centre Hélène Borel appliquera des frais d'annulation équivalents à la totalité de la prestation et du devis et ne procédera donc à aucun remboursement d'acompte.

Dans le cadre d'un contrat concernant des prestations récurrentes, et en cas de manquements répétés du client à ses obligations, Centre Hélène Borel pourra de plein droit suspendre ou résilier ce contrat, cinq (5) jours après l'envoi d'une mise en demeure expédiée par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet.

Si, en cas de force majeure ou d'impossibilités techniques, l'établissement se trouve dans l'incapacité d'assurer tout ou partie de la prestation de service prévue au contrat, l'indemnisation du Client ne pourra pas être supérieure au montant des acomptes versés. La responsabilité de Centre Hélène Borel ne pourrait être recherchée si des manifestations, grèves ou troubles extérieurs devaient perturber ou empêcher le bon déroulement de la prestation prévue au contrat.

Le client devra justifier, par la remise d'une attestation, que sa responsabilité civile est bien assurée.

ARTICLE 5 - TARIFS

Les tarifs sont présents sur les devis réalisés. Centre Hélène Borel se réserve la possibilité de modifier les tarifs en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptible d'entraîner une variation des prix par la modification ou création de taxes. Toute modification ou création de nouvelles taxes légales ou réglementaires imposées par les autorités compétentes seront automatiquement répercutées sur les prix indiqués à la date de la facturation.

Les tarifs affichés s'entendent hors taxes et toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur, selon la grille tarifaire disponible sur le site lafermedesailleurs.com ou selon le devis établi.

Centre Hélène Borel se réserve le droit de facturer au Client, un forfait d'entretien complémentaire, en cas de défaut de propreté de la salle louée.

ARTICLE 6 - PAIEMENT

6.1 Sauf conditions particulières stipulées au contrat, le solde de la prestation ou évènement, sous déduction de l'acompte versé, est payable au comptant, avant la prise de possession des lieux par le client.

6.2 En cas de retard de paiement, partiel ou total, le client devra verser une pénalité de retard calculée sur la base de trois fois le

taux d'intérêt légal. Cette pénalité sera calculée sur le montant TTC de la somme restant due et sera exigible sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'UTILISATION

7.1 - Pour des raisons règlementaires de sécurité, le nombre de personnes autorisées à accéder aux salles louées ne pourra en aucun cas dépasser la capacité de la salle. Il est interdit d'y ajouter des sièges supplémentaires. L'introduction de boissons ou nourriture sans accord préalable dans la salle ou dans tout autre lieu est soumis à un accord préalable de Centre Hélène Borel. Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

7.2 - En fin de prestation, les salles seront libérées et restituées en bon état. Les dégradations éventuelles commises sous la responsabilité du client feront l'objet de réparations qui lui seront facturées.

Dans le cas d'une location de(s) salle(s), une caution minimale de 300€ sera demandée, et pourra être utilisée en remboursement des dégradations constatées. Le montant de la caution sera déterminé selon l'équipement mis à la disposition du Client.

7.3 - Pour tout différent relatif à l'application de ces Conditions Générales de Vente qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, merci de vous rendre à l'article 11 **RÉCLAMATIONS**.

7.4 - Décoration de la salle
Aucune décoration ne devra être apposée sur les murs. Il est formellement interdit de planter des clous (punaises), de percer, d'agrafer, de coller (avec de la colle ou du ruban adhésif) dans quel qu'endroit que ce soit de la salle et de ses dépendances.

7.5 Équipement personnel
Aucun matériel de cuisson ne devra être introduit dans les salles (four, barbecue, bouteille de gaz,...). Les barbecues, méchouis et autres modes de cuisson (friteries,...) sont strictement interdits à l'extérieur des locaux. Les objets apportés par les Clients devront être retirés de la salle à la fin de la période de location.

7.6 Les espaces à proximité de la salle ne peuvent être utilisés comme « aire de jeux », Centre Hélène Borel dégage toute responsabilité en cas d'accident. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

7.7 - Espaces extérieurs
L'utilisation des espaces extérieurs de l'établissement par les invités du Client doit respecter les conditions d'utilisation de celui-ci. Toute dégradation sera à la charge du Client.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

Pendant la location, la présence du Client est requise. Il prend les dispositions de surveillance et de protection nécessaires. Centre Hélène Borel décline toute responsabilité en cas de vol ou de toute dégradation de biens personnels du Client et de ses bénéficiaires lors de la prestation ou de l'évènement. Le Client se doit de respecter les conditions de propreté, les heures limites et le nombre maximal de personnes admises, tel qu'il est indiqué dans le contrat de location. En cas de manquement, de tapage nocturne ou diurne, la responsabilité personnelle du Client est engagée.

Le Client doit s'acquitter des droits (SACEM, SACD) la taxe parafiscale sur les spectacles (billetterie), les contributions indirectes et réaliser l'ensemble des démarches s'y rapportant, si des œuvres musicales ou cinématographiques sont diffusées. A défaut, Centre Hélène Borel ne saurait être tenu responsable du manquement.

ARTICLE 9 - SECURITÉ

D'une manière générale, le locataire interdit toute activité dangereuse et respecte les dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité, en s'assurant en particulier que :

- La circulation des usagers ne soit gênée aux abords, à l'intérieur de la salle et à proximité des issues de secours
- Les sorties soient en permanence dégagées.
- Les installations techniques, chauffage, ventilation, projection, éclairage, sonorisation, lutte contre l'incendie ou électriques ne soient jamais modifiées ou surchargées.

Le non-respect de ces consignes engagera la responsabilité du Client et pourra entraîner l'arrêt immédiat de l'événement.

ARTICLE 10 - TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client est informé que les informations personnelles le concernant font l'objet d'un traitement automatisé réalisé sous la responsabilité du Centre Hélène Borel (CHB), agissant en qualité de responsable de traitement, aux fins :

- De gérer les adhésions et inscriptions des adhérents en vue de l'exécution d'un contrat,
- De suivre la facturation des services et prestations effectuées,
- De gérer la relation client,
- De réaliser des opérations de prospection commerciale (réalisation d'opération de sollicitation, opération promotionnelle, etc.) ;
- De réaliser des statistiques commerciales.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel répond à l'exécution contractuelle passée. Dans ce cadre, Centre Hélène Borel collecte les données suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Numéros de téléphone
- Adresse de courrier électronique
- Données relatives aux moyens de paiement
- Réservations (données relatives aux règlements des factures)
- Services commandés

Ces données sont collectées lors de la réservation d'une salle ou de toute prestation en vue d'un événement. Et ce, pendant toute la durée du contrat.

En matière de communication marketing direct, le respect de votre tranquillité et la pertinence de nos messages sont deux principes avec lesquels nous ne transigeons pas. Nous n'avons pas l'intention de vous envoyer de la publicité ou des informations ne concernant pas le Centre Hélène Borel ou LFDA par e-mail, par SMS, par téléphone ou par courrier. En nous faisant l'honneur de mieux vous connaître et en nous autorisant à vous contacter, nous sommes en mesure de vous adresser les messages qui vous correspondent.

Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel sont :

- Les responsables en charge de la gestion, animation et des prestations interne et externe de LFDA concernés par la prestation ou le logement vendus
- Les services en charge de la facturation,
- Les services en charge de la sécurité informatique ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question.

Aucun transfert hors UE n'est prévu.

Nous nous engageons à ne jamais céder la moindre de vos informations, vous ne recevrez pas de publicités de tiers. Les données sont conservées et utilisées pour la durée de la relation contractuelle, augmentée de trois ans à compter du dernier contact.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et du Règlement UE 2016/679 sur la protection des données du 27 avril 2016, l'adhérent est informé de ses droits et bénéficie ainsi :

- D'un droit d'accès et de rectification lui permettant de faire modifier, compléter ou mettre à jour ses données personnelles ;
 - D'un droit de suppression des données inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
 - D'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes ;
 - D'un droit d'opposition sans motif, à l'utilisation de ses données à des fins de prospection : le client dispose de la faculté d'exercer ce droit d'opposition à tout moment pendant la durée du traitement ;
 - D'un droit à la portabilité des données, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ;
 - D'un droit à limitation de traitement ; vous avez la possibilité de demander à l'organisme de geler l'utilisation de vos données. Concrètement, nous n'utiliserons plus les données du Client mais nous les conserverons.
 - Du droit d'adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) Sur le site web de la CNIL :
 - dans certains cas déterminés, par le téléservice de plainte en ligne ;
- dans les « autres cas » non prévus par le téléservice, par le service « Besoin d'aide », qui vous permettra d'accéder au formulaire de plainte au bas d'une réponse à une question. Par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour l'exercice de ces droits, le client est invité à contacter le Centre Hélène Borel par courrier (Centre Hélène Borel - Délégué à la Protection des Données Personnelles - Avenue du château du Liez - 59 283 RAIMBEAUCOURT) ou par e-mail (dpo@centre-helene-borel.com)

ARTICLE 11. RÉCLAMATION


Les équipes sur site sont à la disposition des Clients au cours de leur prestation ou événement pour répondre à leurs réclamations, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et leur permettre de profiter pleinement. Il convient de prendre contact avec elles pour toute demande.

Toute réclamation, après la manifestation du client, devra faire l'objet, dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de départ :

- D'un courrier adressé, par lettre recommandée avec avis de réception, à Centre Hélène Borel, Direction Générale, avenue du château du Liez 59283 RAIMBEAUCOURT ou
- De l'envoi d'un courriel électronique à l'adresse : chbdirection@centre-helene-borel.com

En cas de réclamation, les éléments suivants devront être communiqués : le numéro de la facture, la ou les salle(s) réservée(s), le nom de l'événement ainsi que la date, le motif de la réclamation, et tout justificatif utile au traitement de la demande.

A défaut d'une résolution du litige par la procédure de réclamation détaillée à l'article « Réclamations », le Client peut, dans la limite de douze (12) mois à compter de sa réclamation écrite, recourir gratuitement à une médiation conventionnelle auprès de : ANM Conso - 62, rue Tiquetonne - 75002 PARIS ou contact@anm-mediation.com



Pour plus d'information, il est possible de contacter Centre Hélène Borel par email à l'adresse : contact@lafermedesailleurs.com ou la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation accessible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/vous-etes-consommateur>

Tout consommateur a également la possibilité de recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

ARTICLE 12. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes Conditions Générales de Vente et les prestations en découlant sont soumises à la loi française. Le tribunal exclusivement compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun.

ANNEXE 1 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est affiché dans chaque salle ainsi qu'à l'accueil. Chaque Client est présumé en avoir pris connaissance. Le Client s'engage à conserver les biens meubles mis à sa disposition dans la salle en bon état général et devra déclarer à la réception tout défaut ou dysfonctionnement. Par ailleurs, il est rappelé que les Clients doivent impérativement fermer les accès au(x) salle(s) lorsqu'ils quittent les lieux.

La responsabilité de Centre Hélène ne saura être engagée en cas de manquement aux dispositions dudit règlement intérieur. Toute perte ou dégradation devra être mentionnée dans l'état des lieux effectué avant et après l'arrivée à la réception, sans quoi la Direction se réserve le droit de facturer le montant du préjudice subi.

Les ventes publiques au sein de l'Etablissement sont soumises expressément à l'accord de Centre Hélène Borel.

Animaux : Les animaux ne sont pas acceptés dans la bulle bien-être excepté les chiens d'assistance et guides d'aveugles. Les animaux domestiques acceptés ne doivent pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des personnes. Leurs propriétaires doivent respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité de l'ensemble des installations.

Les animaux ne sont pas autorisés à se déplacer librement dans l'établissement La Ferme des Ailleurs, et doivent être tenus en laisse dans les parties communes. En tout état de cause, les animaux demeurent sous l'entière responsabilité de leur gardien.

Wifi : Centre Hélène Borel propose un accès WIFI gratuit permettant aux Clients de se connecter à internet. Le Client s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition par Centre Hélène Borel ne soient en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II du Code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

Le Client est tenu de se conformer à la politique de sécurité du fournisseur d'accès internet de l'établissement, y compris aux règles d'utilisation des moyens de sécurisation mis en œuvre dans le but de prévenir l'utilisation illicite des ressources informatiques, et de s'abstenir de tout acte portant atteinte à l'efficacité de ces moyens. Si le Client ne se conforme pas aux obligations précitées, il risquerait de se voir reprocher un délit de contrefaçon (article L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle), sanctionné par une amende de 300.000 euros et de trois ans d'emprisonnement.

Cartes d'accès : la carte d'accès attribuée au Client ne peut être confiée à une tierce personne. Elle doit être restituée le jour du départ. Toute perte est à déclarer auprès de la réception. Elle peut être facturée.

Tenue : le Client se doit d'avoir une tenue correcte exigée dans l'enceinte de l'établissement La Ferme des Ailleurs.

Interdiction de fumer : pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans les lieux collectifs, conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Toutes les salles sont non-fumeurs.

En cas de non-respect par le Client d'une des dispositions du Règlement Intérieur, ou dans le cas d'un comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, Centre Hélène Borel pourra être amené à demander au Client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué. Dans le cas où aucun règlement n'aurait encore été effectué, ou dans le cas d'un règlement partiel, le Client devra s'acquitter du prix de la location de salle avant de quitter l'établissement. Centre Hélène Borel se réserve également la possibilité de porter plainte ou de signaler les faits aux autorités compétentes.

Dégradations : les espaces mis à la disposition des Clients sont vérifiés, fonctionnels et en bon état.

Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de Centre Hélène Borel tout manquement.

En cas de problème, le Client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, Centre Hélène Borel se réserve le droit de facturer au Client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du Client, le montant des compensations sera débité sur la carte du Client.

En cas de non-respect par le Client d'une des dispositions du Règlement Intérieur, ou dans le cas d'un comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, Centre Hélène Borel pourra être amenée à demander au Client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué. Centre Hélène Borel se réserve également la possibilité de porter plainte ou de signaler les faits aux autorités compétentes.



124 rue des Murets Simon
59 151 ARLEUX
03 27 93 16 55

contact@lafermedesailleurs.com
www.lafermedesailleurs.com

